

DONNER UN CAP

01 02 03 04 05 06 07 08 09 10

Programme de législature
2010-2013
du Conseil d'Etat
de la République
et canton de Genève

DONNER UN **CAP**

ORIENTATIONS STRATEGIQUES

FEUILLE DE **ROUTE**

- 01** la formation
- 02** les personnes âgées, la solidarité et la santé
- 03** l'environnement et l'énergie
- 04** l'urbanisme, le logement et la politique de la ville
- 05** la sécurité publique
- 06** la mobilité
- 07** les finances et les impôts
- 08** l'économie, l'emploi et le travail
- 09** la Genève Internationale et les droits humains
- 10** les autorités, la gouvernance et l'administration

LES GRANDS **CHANTIERS**



DONNER UN CAP

Discours prononcé en la cathédrale Saint-Pierre par le Président du Conseil d'Etat, le 7 décembre 2009.

Genève se trouve aujourd'hui à un carrefour. Sa croissance implique des choix stratégiques, décisifs pour son avenir. Notre canton a connu déjà, par le passé, de telles étapes. Et il a trouvé les ressources pour les franchir. Il y a eu la volonté souveraine des Genevois d'adopter la Réforme, en 1536. Il y a eu, trois siècles plus tard, la révolution fazyste. On a trouvé le courage, par exemple, de détruire les murailles. Ce fut un geste fort. Ces murailles, qui protégeaient encore en 1602, étaient devenues un obstacle à la prospérité. Pour que Genève puisse rester Genève, il fallait qu'elle changeât de dimension.

160 ans plus tard, le problème se pose à nouveau: Genève doit entrer dans une nouvelle dimension, et l'assumer. A l'aube de cette nouvelle législature, nous savons que les frontières qui nous ont protégés, finiront par nous étouffer si nous ne parvenons pas à les dépasser. C'est le message politique que Genève a donné, en novembre dernier, en acceptant massivement de réaliser une infrastructure ferroviaire d'importance, le CEVA. C'est la volonté qu'elle a exprimée en confirmant, vote après vote, sa volonté de conclure des accords politiques et commerciaux entre la Suisse et l'Union européenne. Et c'est le vœu qu'elle a formé en soutenant, de manière constante et encore récemment, la présence des organisations internationales sur notre sol. Celles et ceux qui gouvernent notre canton, celles et ceux qui participent à son destin, celles et ceux qui sont attachés à son harmonie doivent aussi veiller à ce que les changements ne laissent personne au bord de la route. Les grandes ambitions de Genève ne doivent pas se réaliser au détriment des plus faibles. Et c'est précisément parce que nous vivons une époque de profonds changements que nous avons besoin de repères solides. C'est sur ces repères que l'on doit s'appuyer pour avancer. L'État est l'un de ces repères.

Le gouvernement élu vient de prêter serment en la Cathédrale Saint-Pierre, comme toutes les autorités élues l'ont fait avant lui depuis 700 ans exactement, et comme la Constitution l'exige depuis 1847. Par la volonté du peuple, il nous reviendra le devoir, l'espace d'un temps, d'assumer les responsabilités exécutives pour porter un héritage et le faire fructifier. Au-delà de nos différences, nous voulons travailler ensemble. Nous respecterons la collégialité qui seule garantit la démocratie de concordance. Il nous incombe aussi de vous dire, en ce lieu symbolique, les repères qui guideront notre action ces quatre prochaines années.

Valoriser l'effort et le travail

Poser des repères pour avancer, c'est d'abord valoriser l'effort et le travail. Dans une économie de plus en plus exigeante, l'État doit s'assurer que chacun puisse trouver sa place. Cela passe par une formation de qualité. L'école publique et laïque est garante de l'égalité. Elle doit donner sa chance à chacun en cultivant le goût de l'effort, du travail bien fait et de l'exigence. Chacun doit être en mesure d'atteindre au moins une certification de l'enseignement postobligatoire ou professionnel. C'est le sens des réformes que nous avons engagées, notamment dans le cadre de l'harmonisation scolaire et de la revalorisation de la formation professionnelle. Pour l'avenir, nous voulons une école où l'on travaille plus, c'est-à-dire autant que dans les cantons qui nous entourent. Nous voulons une école qui soit plus en phase avec la société d'aujourd'hui, en garantissant un accueil continu des élèves, en collaboration avec les communes et les milieux associatifs privés. Nous voulons enfin une école qui tienne compte de la réalité des quartiers ou des communes socialement défavorisées en renforçant, là où il le faut, les moyens à disposition.

L'insertion par le travail et la remise en activité doit aussi motiver nos politiques sociales. L'égalité des chances exige que l'on donne davantage à ceux qui sont dans les difficultés : les personnes handicapées ou celles frappées par la maladie grave, les chômeurs, en particulier les plus âgés, quand on connaît les ravages que le chômage peut impliquer pour ceux qui en sont frappés, pour leur famille, pour leurs enfants, pour leurs amis. C'est pourquoi nous ferons encore plus d'efforts pour les chômeurs de très longue durée. Nous leur permettrons par exemple de bénéficier des emplois de solidarité lorsque la volonté ou la possibilité de travailler demeure. Nous nous attaquerons aussi à une forme de pauvreté particulièrement injuste, celle qui frappe les familles qui travaillent. On ne peut pas admettre que des parents qui travaillent ne disposent pas des moyens pour assurer une vie décente à leurs enfants. Nous agirons donc non pas par l'instauration d'un salaire minimal, qui ne tiendrait pas compte des charges de chaque foyer, mais par des prestations complémentaires adaptées. Les projets de loi dont le Grand Conseil vient d'être saisi seront les garants d'une politique sociale plus équitable et plus incitative. Ils compléteront les efforts menés par l'Etat, les syndicats et les patrons contre le dumping salarial et social.

Relever le défi énergétique

Poser des repères pour avancer, c'est surmonter la crise énergétique. Notre gouvernement prête serment le jour où, à Copenhague, les pays du monde entier se réunissent pour parler du climat. C'est l'occasion de prendre conscience que l'avenir appartient aux économies qui savent réduire leur dépendance à l'égard des énergies

non renouvelables. C'est l'un des défis les plus délicats, mais aussi les plus exaltants. La raréfaction des énergies fossiles et leurs effets sur le climat nous obligent à innover, à investir et à diminuer notre consommation. C'est pourquoi nous avons appelé nos concitoyens à soutenir en votation populaire la nouvelle loi sur l'énergie. Cette loi permettra d'améliorer la qualité de nos habitations tout en créant des emplois, en rappelant que nos ingénieurs savent déjà construire des quartiers autosuffisants. Nous soutenons aussi l'idée d'investir dans des installations géothermiques, et de construire avec nos partenaires français un nouveau barrage en aval de Chancy-Pougny et une centrale chaleur-force alimentée par la biomasse. Il faut ici saluer les intentions des Services industriels de développer l'énergie éolienne. Notre Conseil réexaminera par contre l'opportunité de la construction d'une centrale à gaz à Vernier pour vérifier si elle peut véritablement s'inscrire dans une politique énergétique durable. Enfin, les entreprises orientées sur le développement durable pourront compter sur les compétences de nos hautes écoles, garantes de la société de la connaissance.

Construire 2'500 logements par an

Poser des repères pour avancer, c'est s'engager à construire plus et mieux. Construire plus, cela veut dire construire 2'500 nouveaux logements par an. A l'allégement des procédures administratives doit aussi répondre notre volonté de réaliser des opérations d'importance prévues par le plan directeur. Il s'agira, durant cette législature, de concrétiser les efforts engagés à la Chapelle-les-Sciens à Plan-les-Ouates, aux Vergers à Meyrin et aux communaux d'Ambilly à Thônex. Il s'agira de réaliser les premières opérations du nouveau quartier Praille-Acacias-Vernets. Il s'agira enfin de préparer l'avenir, en adoptant durant la législature un nouveau plan directeur. Construire mieux, cela veut dire réaliser des habitations pour toutes les catégories sociales. Car la pénurie est aujourd'hui une réalité pour chacun. Cela veut dire aussi que nous devons veiller, en particulier dans les quartiers suburbains, à la qualité de nos réalisations, à la promotion d'écoquartiers et à la mobilité douce. Nous devons permettre la mixité des populations qui y résident et un équilibre entre l'habitation et les activités professionnelles ou commerciales.

Poser des repères pour avancer, c'est reconnaître qu'aujourd'hui, la moitié de la population mondiale vit en milieu urbain. Dans notre canton, cette proportion atteint même 85%. L'Etat doit enrayer la montée des inégalités et la dégradation des conditions de vie. Dans certains de nos quartiers, des concitoyens ont le sentiment de n'être plus membres à part entière de notre communauté. C'est pourquoi une véritable politique de la ville est nécessaire. Nous lancerons un plan d'investissement axé sur l'école, le logement, la culture, l'intégration et la sécurité qui restaurera le sentiment

d'appartenance à son quartier, le bien-être et la qualité de la vie. Penser qualité de la vie, cela signifie que l'on ne veut plus subir la ville, mais la construire comme un lieu de vie, de partage et de civilisation, pour cultiver le plaisir de vivre ensemble.

Garantir la sécurité publique

Poser des repères pour avancer, c'est aussi rappeler que la première de nos libertés s'appelle la sécurité. Les États ont originellement été constitués pour la garantir. Les premières victimes de l'insécurité sont toujours les personnes modestes ou vulnérables qui attendent de l'État un appui ou une protection. Genève doit retrouver, en la matière, quiétude et sérénité. Nous nous engageons donc à former et à recruter des policiers supplémentaires afin de garantir que l'autorité de l'État soit mieux respectée dans chaque quartier. Ces effectifs supplémentaires devront être l'occasion de repenser l'organisation même de la police, son rôle, les valeurs qui l'animent, sa manière d'être commandée, le fonctionnement de son état-major et son sens des priorités. Le corps de police doit être valorisé dans sa mission d'autorité. Sa présence doit être visible, dans la rue mais aussi dans les postes de quartier. Nous devons aussi garantir une meilleure coordination avec les polices municipales. La nouvelle loi qui entrera en vigueur en 2010 y contribuera. Il s'agira aussi de rappeler que les criminels doivent aller en prison, et non purger des peines symboliques. Tout ne dépend pas seulement de nous : des réformes fédérales sont attendues et la justice doit, dans le cadre des prérogatives qui sont les siennes, jouer son rôle et assumer ses responsabilités. L'État de Genève doit, pour sa part, mener rapidement à son terme la construction de places de prison supplémentaires et créer un centre de détention administrative pour les délinquants sous le coup d'une décision de renvoi, qui sont indésirables dans notre cité.

Améliorer la mobilité

Poser des repères pour avancer, c'est aussi admettre que nos besoins de transport ont considérablement évolué. La prochaine législature sera celle des grandes infrastructures : le chantier du CEVA qui débutera et nous dotera d'un réseau RER de qualité, mais aussi celui de la 3e voie CFF Genève-Lausanne, qui assurera la qualité et la ponctualité de nos liens avec la Suisse. L'inauguration de la nouvelle ligne des Carpates rapprochera encore Genève de Paris et d'autres capitales nord-européennes. Les nouvelles lignes de trams seront complétées par un nouveau réseau, notamment vers Plan-les-Ouates et Saint-Julien. Leur utilisation, y compris à des fins de livraison de marchandises, doit être encouragée. Cette politique ambitieuse de construction s'accompagnera aussi de parkings d'échange, réalisés de part et d'autre de la

frontière, pour soulager le centre urbain et les communes périphériques. En matière de liaisons internationales, l'aéroport débutera, en 2010 déjà, la construction d'un nouveau terminal gros porteurs. Il constituera le plus important chantier jamais réalisé à Cointrin. Il sera financé par les résultats de l'aéroport lui-même. Enfin, les études en vue d'une traversée autoroutière du lac devront être lancées par la Confédération. Si des éléments déterminants de sa réalisation et de son financement dépendent de Berne, un point essentiel se décide dans notre seule République : réunir un accord politique large et une adhésion populaire, à l'instar de ce qui vient d'être obtenu pour le CEVA. Nous réunissons cette adhésion autour d'une double vision : d'abord la nécessité d'une traversée du lac mais aussi la volonté de réduire drastiquement le trafic pendulaire et de transit en ville. C'est à notre gouvernement que reviendra la mission de vous en convaincre. Durant cette législature.

Des enjeux démographiques et économiques

Poser des repères pour avancer, c'est faire cohabiter les générations. Jamais, dans l'histoire de l'humanité, la population n'aura vécu aussi longtemps et en aussi bonne santé. Cette évolution heureuse nous impose de répondre au défi du vieillissement. La place des aînés dans la société, la façon de se loger et de vivre, la manière de se soigner et le rôle de ceux qui les aident ont des conséquences significatives sur toute notre communauté.

A ces défis démographiques répondent d'autres enjeux. En matière économique, Genève doit sa prospérité à la présence d'une multitude d'entreprises, de professions indépendantes et de commerces performants, orientés sur la clientèle locale ou actifs sur le plan international. Notre richesse, c'est aussi une industrie bancaire et financière importante et des entreprises multinationales qui ont choisi notre région pour réunir leurs activités. Leur avenir à Genève est lié à des discussions menées sur le plan européen, voire mondial, sur lesquelles notre gouvernement cantonal n'a qu'une influence limitée.

En matière bancaire, notre conviction est néanmoins forte : Genève et la Suisse joueront, comme elles l'ont fait durant les siècles derniers, un rôle déterminant dans la gestion des avoirs privés et institutionnels mondiaux. Le secret bancaire fait encore partie des avantages concurrentiels de notre place financière. Mais l'avenir se décidera en réalité sur d'autres enjeux : pouvoir offrir à une clientèle exigeante des services de très haut niveau, comprendre et anticiper ses besoins, en gérer la complexité fiscale, s'ouvrir à une finance durable où les qualités et la tradition helvétiques font merveille, ou lui proposer de nouveaux produits, par exemple dans le cadre de la gestion alternative où Genève a tout l'avenir devant elle.

Quant au statut des sociétés multinationales, les discussions en cours avec l'Union européenne auront, probablement en 2010 déjà, des conséquences sur la fiscalité de nos entreprises. Elles nous amèneront à des discussions avec les partenaires sociaux patronaux et syndicaux, dans le souci de garantir l'emploi et de rester compétitif sur le plan international. Elles impliqueront aussi les communes genevoises, dans la mesure où le prélèvement d'une taxe professionnelle s'avère tout aussi incertain qu'obsolète.

Tout cela ne doit pas nous faire oublier l'essentiel : la crise économique mondiale est celle d'un modèle de croissance fondé sur l'endettement et sur la surexploitation des ressources naturelles. Il faut remplacer ce modèle par une croissance fondée sur le travail, sur la production de richesse et la préservation du capital environnement. La gestion des deniers publics obéit aux mêmes règles : un État ne peut pas être durablement déficitaire et surendetté. Il doit contribuer aux conditions de sa prospérité. C'est pourquoi le Conseil d'État poursuivra ces quatre prochaines années la politique budgétaire mesurée qui a été la sienne durant ces quatre dernières années. Son plan financier quadriennal en sera l'illustration.

Pour une révision de la Constitution

Ce discours doit être l'occasion de rappeler que, sur le plan institutionnel, notre Conseil d'État sera, si le peuple en décide ainsi, le dernier à fonctionner selon les principes organisationnels fixés par la Constitution de 1847. Nous souhaitons que les travaux de la Constituante aboutissent car notre architecture institutionnelle doit être modernisée et adaptée aux exigences de notre époque. Les rapports entre les organes de l'État, le fonctionnement, la taille et le mode d'organisation des pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire doivent être revisités, les droits populaires repensés et le fonctionnement de l'ensemble des communes, leur rôle et leur nombre modifiés. Nous attendons donc avec impatience les conclusions prochaines de ses travaux, qui poseront de nouveaux repères pour avancer.

Genève dans le monde

Genève est une ville internationale et la Suisse doit être un pays ouvert sur le monde. Nous aimons notre pays lorsqu'il a l'âme conquérante. Nous aimons les Suisses qui, bien que modestes, savent se donner les moyens de gagner. Nous aimons ceux qui, dans la culture, le sport, l'économie, la recherche, la science, voient en la mondialisation une opportunité. Et c'est parce que nous estimons que la mondialisation doit obéir à des règles que nous croyons à la nécessité d'avoir des accords bilatéraux avec l'Europe et de nous ancrer davantage dans sa construction.

Nous renforcerons la présence à Genève des organisations internationales. Nous sommes fiers de savoir que c'est ici, à Genève, que des questions aussi essentielles que les droits humains, la régulation commerciale, les défis sanitaires ou climatiques sont discutées. C'est pour cela que nous investirons dans la création, la culture, la science et la connaissance.

La Genève internationale, c'est aussi le défi, au quotidien, de faire cohabiter des cultures, des religions et des opinions différentes. Pour préserver notre République des tentations fondamentalistes et des dérives communautaristes et populistes, nous devons aussi affirmer notre attachement à des valeurs. Celle de l'égalité entre hommes et femmes, qui n'est pas négociable. Celle du refus de la violence conjugale, qui ne l'est pas non plus. Celle d'une société laïque, où l'Église et l'État sont séparés et où la loi civile prime les idéaux religieux. Seule la loi républicaine assure la paix religieuse et préserve les libertés de chacun, à croire ou à ne pas croire, sous un clocher ou sous un minaret, dans un temple ou dans une synagogue. On ne construit pas une société de justice et de paix en se fondant sur la discrimination et le rejet, mais bien en cultivant des valeurs communes.

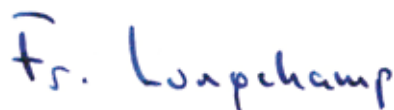
Changer de dimension et d'état d'esprit

Gouverner Genève, c'est aussi un état d'esprit. Genève a déjà eu, dans des circonstances bien plus difficiles qu'aujourd'hui, d'autres enjeux à relever. Pensons à la Seconde Guerre mondiale. Genève, endettée comme jamais, traversait une crise sans précédent. Pour la population, faute d'assurance chômage et d'AVS, la perte d'un emploi ou la vieillesse étaient synonymes de pauvreté. C'est pourtant à cette époque que l'on a trouvé le courage de croire en l'avenir et de le construire. Alors que plus aucun avion commercial ne volait, Louis Casai a voulu une piste en dur à l'aéroport de Cointrin. Sans cette piste, jamais Genève n'aurait pu connaître le développement qui fut le sien. Et la même année, nous avons osé un geste industriel ambitieux en construisant un barrage à Verbois qui permettait à notre canton de produire trois fois plus d'électricité qu'il n'en consommait.

Aujourd'hui, notre République a, une nouvelle fois, rendez-vous avec son destin. Genève entre dans une nouvelle dimension. Elle s'apprête à devenir le cœur d'une véritable agglomération. On a le droit, bien sûr, de le regretter ou d'y voir des risques. Mais on ne peut pas l'ignorer. A ceux qui ont peur parce que le monde change trop vite, l'État doit apporter une réponse qui rassure et qui donne l'envie d'aller de l'avant. C'est d'ailleurs la force de notre démocratie : les autorités ne peuvent pas oublier le peuple et avancer sans lui. Elles doivent bien sûr regarder vers l'avant, mais en tendant toujours la main vers ceux qui ont besoin d'aide pour marcher.

Le Conseil d'État a cette double ambition républicaine : l'envie d'avenir et la conscience du passé. Y parvenir est une affaire de volonté. Les défis de Genève exigent aujourd'hui toute l'ardeur de ceux qui contribuent à sa réussite, au gouvernement, au parlement, dans les entreprises et au sein de la société civile. C'est là notre vœu. C'est là notre espoir. Et c'est là notre conviction.

Vive Genève ! Vive la République ! Vive la Suisse !



M. François Longchamp
Président du Conseil d'Etat chargé
du département de la solidarité et de l'emploi



M. Mark Muller
Vice-président du Conseil d'Etat chargé du département
des constructions et des technologies de l'information



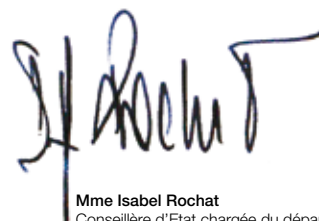
M. Pierre-François Unger
Conseiller d'Etat chargé du département
des affaires régionales, de l'économie et de la santé



M. Charles Beer
Conseiller d'Etat chargé du département
de l'instruction publique, de la culture et du sport



M. David Hiler
Conseiller d'Etat chargé
du département des finances



Mme Isabel Rochat
Conseillère d'Etat chargée du département
de la sécurité, de la police et de l'environnement



Mme Michèle Künzler
Conseillère d'Etat chargée
du département de l'intérieur et de la mobilité

ORIENTATIONS STRATEGIQUES





01

la formation

L'Etat doit, plus que jamais, être le garant de l'égalité des chances. Cela passe par une formation où chacun doit être en mesure d'obtenir au moins une certification de l'enseignement postobligatoire ou professionnel. Dans le cadre de l'harmonisation scolaire entre les cantons, Genève augmentera la dotation horaire de l'école obligatoire. Le nouveau cycle d'orientation et l'ouverture de classes de préparatoire préprofessionnelle contribueront à revaloriser la filière de l'apprentissage. En parallèle, l'Etat étoffera et modernisera le dispositif de suivi éducatif, social et sanitaire des enfants, des élèves et des familles. Il collaborera à ce titre avec les communes et les milieux associatifs dans le domaine de l'accueil de la petite enfance et de l'accueil à journée continue à l'école. Il investira dans la recherche, l'enseignement supérieur, la culture et le sport.

02

les personnes âgées, la solidarité et la santé

Le Conseil d'Etat s'engage à répondre au défi du vieillissement de la population en garantissant le logement et les soins adaptés à toutes les personnes âgées par des mesures et des stratégies planifiées à long terme. L'Etat de Genève promouvra une politique de santé durable et dynamique afin que tous puissent avoir accès aux soins, tout en poursuivant les efforts de maîtrise des coûts et de mise en réseau des partenaires de soins. Le gouvernement genevois s'engage aussi, lors de cette prochaine législature, à combattre les nouvelles formes de pauvreté avec des mesures et des instruments plus adaptés, en particulier en faveur des familles modestes. Sur le plan sanitaire, Genève renforcera la collaboration avec l'ensemble des acteurs de la région pour garantir une planification cohérente.



03

l'environnement et l'énergie

La nature est notre capital. Vivre à ses dépens, c'est s'endetter à l'égard des générations futures. La biodiversité sera préservée. Le Conseil d'Etat, persuadé que l'avenir appartient aux communautés qui parviendront à un développement respectueux des équilibres environnementaux, veut réduire la dépendance de notre canton à l'égard des énergies fossiles et non renouvelables. Cela passe à la fois par une réduction de la consommation, notamment grâce à l'assainissement du patrimoine bâti privé et public, et par l'accroissement des capacités de production électrique durable et propre. Il veut mieux exploiter le potentiel hydraulique par la construction d'un nouveau barrage, en partenariat avec la France voisine, et développer des centrales alimentées par la biomasse ainsi que par la géothermie. Cette politique énergétique doit se doubler d'une meilleure gestion des déchets. Enfin, la problématique environnementale fera partie intégrante des réflexions en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisation. Dans ce cadre, le Conseil d'Etat veillera à préserver une agriculture dynamique, innovante et proche du citoyen.

04

l'urbanisme, le logement et la politique de la ville

Un nouveau plan directeur cantonal sera proposé, fondé sur les travaux du projet d'agglomération II.

Le canton de Genève s'efforcera à lutter contre la crise endémique du logement en visant la construction de 2'500 logements par an. Pour ce faire, l'Etat déclassera différentes zones actuellement non dévolues à la construction, allégera les procédures administratives et lancera des projets d'envergure tel que le futur quartier Praille - Acacias - Vernets, en intégrant à toutes les étapes la réflexion sur la mobilité, la qualité de vie et la mixité des activités dans chaque zone.

85% des Genevois vivent en environnement urbain. Cela suppose une prise de conscience nouvelle des enjeux du développement urbain afin d'éviter la constitution de poches d'insécurité, de précarité sociale ou économique. Il s'agira d'enrayer la montée des inégalités et la dégradation des conditions de vie dans certains quartiers en lançant un plan d'investissement axé sur l'école, le logement, la culture, l'intégration et la sécurité.



05

la sécurité publique

Le Conseil d'Etat s'engage, dès le début de cette législature, à rendre au canton de Genève la réputation de région sûre dont elle jouissait ces dernières décennies. Le plan d'action impliquera tous les intervenants du domaine de la sécurité : les effectifs de la police seront augmentés de manière sensible et celle-ci sera réorganisée pour plus d'efficacité. Le Conseil d'Etat s'engage également à ouvrir un nombre important de places de détention, tant préventive que pénitentiaire et administrative, et renforcera sa pression auprès des autorités fédérales pour une adaptation du code pénal afin de pallier les faiblesses du dispositif des peines pécuniaires. La sécurité sera également au cœur des préoccupations lors d'aménagements publics d'importance.

06

la mobilité

Le plus important chantier des prochaines années sera la construction du CEVA, qui aura un impact décisif pour favoriser des déplacements rapides et sans nuisances pour les riverains. Mais le Conseil d'Etat ne se contentera pas du CEVA pour garantir une meilleure mobilité dans la région. D'autres projets sont en cours pour désengorger le centre-ville et les principaux axes routiers du canton, notamment en encourageant la mobilité douce. Le réseau de tramway continuera son extension, jusqu'au-delà de la frontière, et des parkings d'échange de part et d'autre de la frontière favoriseront le transfert modal pour réduire le trafic routier pendulaire. Au plan du développement de la mobilité internationale, l'Aéroport International de Genève, qui a été agrandi entre 2006 et 2009, construira un nouveau terminal pour garantir la qualité des liaisons de notre canton avec le reste du monde.



07

les finances et les impôts

La crise économique de ce début de siècle aura permis de souligner le danger que représente une croissance économique fondée sur l'endettement plutôt que sur la création de richesses. La réserve conjoncturelle constituée au cours des dernières années et la maîtrise des charges nous ont permis de réduire l'endettement malgré la crise économique en 2008 et 2009. Les efforts fiscaux en faveur de la classe moyenne et les grands projets en matière scolaire et de sécurité alourdiront toutefois le budget de l'Etat ces prochaines années. Cette politique anticyclique constitue un investissement pour une croissance durable de la prospérité, et vise un retour à l'équilibre des finances publiques à l'échéance des comptes 2012.

08

l'économie, l'emploi et le travail

Le gouvernement genevois s'engage à renforcer l'attractivité du canton au niveau du commerce, de l'industrie et des services en améliorant les conditions-cadres de l'économie. Il créera de nouvelles zones d'activités, simplifiera les procédures pour favoriser l'innovation, notamment dans le domaine des cleantech, et développera des politiques publiques coordonnées au niveau transfrontalier. L'État restructurera aussi l'Office cantonal de l'emploi pour augmenter son efficacité, accroîtra ses efforts pour les chômeurs de très longue durée et développera le dispositif des emplois de solidarité.



09

la Genève Internationale et les droits humains

Genève, siège de nombreuses organisations internationales, est consciente de sa responsabilité à cet égard. L'Etat s'engage ainsi à renforcer la présence de ces grandes institutions internationales en arrêtant les priorités d'une politique cantonale de soutien à la Genève internationale. Mais la responsabilité de Genève, notamment en matière de droits humains, implique aussi que notre canton se montre exemplaire en la matière. L'Etat renforcera ainsi l'égalité entre hommes et femmes. Il améliorera la lutte contre la violence conjugale. Il développera les dispositifs d'intégration des étrangers, de prévention et de lutte contre le racisme. Enfin, dans un monde fissuré de conflits confessionnels, la République et canton de Genève réaffirmera son attachement à la laïcité, garante de nos libertés.

10

les autorités, la gouvernance et l'administration

Le Conseil d'Etat mènera des réformes institutionnelles pour moderniser ses infrastructures afin de répondre aux défis qu'engendre une société en constante mutation. Le gouvernement modifiera son système d'évaluation des fonctions pour rester compétitif par rapport au secteur privé. Il fusionnera ses deux caisses de prévoyance CIA et CEH en fixant un cadre propre à garantir la pérennité d'un système confronté au vieillissement de la population et à l'instabilité financière. Il renforcera le système de contrôle interne en vue d'obtenir une plus grande transparence du fonctionnement des différents services de l'Etat. Le Conseil d'Etat reformera pendant cette législature la gouvernance des établissements publics pour obtenir une gestion plus moderne, garantissant par le biais de mandats de prestations clairs et mesurables la mise en œuvre, par ces établissements, des politiques décidées par les autorités démocratiquement élues.



FEUILLE DE ROUTE

Définir une politique, c'est indiquer le cap, la destination. La conduire, en revanche, c'est choisir les étapes et naviguer, par beau ou par mauvais temps, pour y parvenir.

C'est pourquoi le présent programme de législature inclut une feuille de route détaillée, année après année, des étapes devant permettre l'aboutissement des objectifs définis par le gouvernement.

Cette feuille de route permettra aux élus et aux citoyens de comprendre les liens entre les différentes actions menées tant au plan administratif que réglementaire ou législatif.

L'essentiel de l'action gouvernementale et de ses ambitions se trouve ainsi affiché, avec la plus totale transparence sur les moyens à mettre en œuvre.



01 la formation

ETAPES

Objectifs	Départ.	2010	2011	2012	2013
01 Réduire les écarts entre les cantons grâce à l'harmonisation scolaire suisse et romande et permettre à chaque élève d'être en mesure d'atteindre au moins une certification de l'enseignement postobligatoire ou professionnel.	DIP	<ul style="list-style-type: none"> • Ouverture des classes préparatoires scolaires et professionnelles. • Développement du dispositif EQIP (encouragement à la qualification et à l'insertion professionnelle). • Mise en place de la loi sur l'intégration et de l'office médico-pédagogique (OMP) et renforcement de l'enseignement spécialisé. 	<ul style="list-style-type: none"> • Entrée en vigueur du nouveau cycle d'orientation (CO) et du plan d'études romand (PER). • Poursuite du renforcement des mesures d'accompagnement à l'enseignement primaire (EP). • Développement du sport-études • Entrée en vigueur de la loi sur l'obligation scolaire dès 4 ans révolus en 2011 ou 2012. • Entrée en vigueur de la loi sur le nouvel horaire scolaire à l'EP. • Mise en place d'une direction de l'enseignement obligatoire. • Développement de la formation continue des adultes. 	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuite de la mise en place de l'harmonisation de la scolarité obligatoire. • Développement des compétences sociales des élèves : études des grands textes, égalité, éducation citoyenne et développement durable. 	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuite de la mise en place de l'harmonisation de la scolarité obligatoire. • PER : introduction de l'anglais en 5P.
02 Réaliser la rénovation des cycles d'orientation et des collèges.	DCTI	Poursuite des travaux prévus dans les crédits de programme 2008-2010 (notamment ouverture du chantier du CO Budé en été).	Mise en œuvre des crédits de programme 2011-2014 selon planification arrêtée entre le DCTI et le DIP.	Poursuite des travaux lancés en 2010 pour le CO Budé, échelonnés sur 3 ans. Suite des crédits de programme.	Suite des crédits de programme selon planification DCTI-DIP.
03 Coordonner le dispositif de suivi éducatif, social et sanitaire en faveur des enfants, des élèves et des familles.	DIP	<ul style="list-style-type: none"> • Petite enfance : travaux sur l'IN 143 et adaptation de la loi. • Accueil continu : adoption de l'IN 141 ou du contreprojet parlementaire (art. cst.). • Réforme de la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FASe). 	<ul style="list-style-type: none"> • Petite enfance : introduction du contrat cadre pour maman de jour. • Travaux sur l'IN 143 et dépôt d'un éventuel contreprojet. • Accueil continu : élaboration d'une loi d'application. • Office de la jeunesse (OJ) : projet de loi sur le suivi éducatif et élaboration du concept de suivi. • Education spécialisée : diversification de l'offre. 	<ul style="list-style-type: none"> • Petite enfance : adoption de l'IN 143 ou d'un éventuel contreprojet. • Accueil continu : vote de la loi d'application et préparation du dispositif. 	<ul style="list-style-type: none"> • Accueil continu : vote de la loi d'application et préparation du concept de suivi.
04 Développer l'enseignement supérieur et la recherche.	DIP	<ul style="list-style-type: none"> • Autonomisation de l'Université. • Suivi de la convention d'objectifs. • Synergies entre Université et HES. • Investissements dans la recherche. • Création d'un centre de créativité. • IHEID: négociation d'objectifs 2013-2016. 			
05 Réaliser le nouveau quartier de la Pointe de la Jonction.	DCTI - DIP	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'une direction de projet. • Lancement des études préliminaires et projet de loi pour le financement des études et concours. 	<ul style="list-style-type: none"> • Jugement du concours Pointe de la Jonction et lancement des études. • Définition du projet scientifique et culturel. 		



01 la formation (suite)

		ETAPES			
Objectifs	Départ.	2010	2011	2012	2013
06 Elaborer une politique culturelle cantonale.	DIP	<ul style="list-style-type: none"> • Avant-projet de loi sur les arts et la culture renforçant le rôle de l'Etat. • Réforme de l'enseignement musical de base (REMB). • Interventions artistiques sur le tracé du TCOB (art public). 	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place et exécution d'une politique cantonale de la culture. • Entrée en vigueur d'une nouvelle loi sur les arts et la culture. • Mise en œuvre du REMB. • Développement du projet cinéma. 		
07 Elaborer une politique du sport.	DIP - DCTI - DARES	<ul style="list-style-type: none"> • Collaboration avec les communes. • Valorisation du sport dans le parcours scolaire, parascolaire et périscolaire. • Mise en place du dispositif sport-études. • Mise en place d'une fondation pour le sport et d'une politique d'accueil pour les grands événements. • Promotion du sport pour chacun-e. • Organiser à l'échelle régionale avec l'Association genevoise des sports de nouveaux « Jeux de Genève ». • Réalisation, avec les communes et le secteur privé, d'infrastructures sportives et d'une patinoire. 			

02 les personnes âgées, la solidarité et la santé

		ETAPES			
Objectifs	Départ.	2010	2011	2012	2013
01 S'attaquer à la pauvreté des familles qui travaillent par des prestations complémentaires adaptées.	DSE	Abouissement des travaux de commission sur le projet de loi 10600.	Entrée en vigueur en 2011 ou 2012.		
02 Assurer un financement équitable du séjour en EMS.	DSE	Entrée en vigueur de la loi sur la gestion des établissements pour personnes âgées.	Rapport sur la motion 1867.	Dépôt d'un projet.	Concrétisation.
03 Répondre au défi du vieillissement de la population.					
a) En garantissant le logement pour les aînés.	DCTI - DARES	<ul style="list-style-type: none"> • Estimation des besoins de construction de structures intermédiaires – planification médico-sociale (PMS). • Encouragement à la construction de structures spécifiques en soutien du maintien à domicile (préavis du DARES sur les demandes de construction et mise à jour du nombre de logements). 	Lancement de projets de construction d'immeubles avec encadrement pour personnes âgées (IEPA).	<ul style="list-style-type: none"> • Ouverture d'IEPA et mise sur pied d'équipes d'aide et de soins à domicile. • Ouverture de foyers de jours et de foyers de jours-nuit. 	<ul style="list-style-type: none"> • Ouverture d'IEPA et mise sur pied d'équipes d'aide et de soins à domicile. • Ouverture de foyers de jours et de foyers de jours-nuit.



02 les personnes âgées, la solidarité et la santé (suite)

ETAPES

Objectifs	Départ.	2010	2011	2012	2013
b) En garantissant leurs soins.	DARES	<ul style="list-style-type: none"> Vote de la loi sur la mise en place du programme d'accès aux soins (PASS) et mise en place du comité de pilotage, nouveau PL, financement 2010-2011 et modification de la LSDom. Définition d'un programme cantonal genevois de développement des soins palliatifs 2010-2014. 	<ul style="list-style-type: none"> Déploiement du PASS, en privilégiant le maintien à domicile. Déploiement du programme cantonal genevois de développement des soins palliatifs. 	<ul style="list-style-type: none"> Rapport intermédiaire sur la performance du dispositif d'accès aux soins et l'application de la politique du maintien à domicile. 	<ul style="list-style-type: none"> Rapport intermédiaire du programme cantonal genevois de développement des soins palliatifs 2010-2014.
c) En soutenant ceux qui les aident.	DARES	Mesures de répit: ouverture de lits UATR (unités d'accueil temporaire et de répit) dans le bâtiment de l'ex-EMS Villereuse et dans l'immeuble avec encadrement pour personnes âgées (EPA) des Jumelles.	Définition de mesures de soutien aux proches-aidant.		
04 Promouvoir une politique de santé durable qui garantisse l'accès équitable à des soins de qualité.					
a) En permettant au patient d'être mieux informé et d'être plus actif dans la préservation de sa santé.	DARES	Dépôt du rapport divers sur le plan cantonal de promotion de la santé et de prévention au CE et proposition d'objectifs pour la nouvelle période quadriennale.	Déploiement du plan cantonal de promotion de la santé et de prévention renouvelé ainsi que des objectifs de prévention renouvelés.		Dépôt d'un rapport intermédiaire sur le plan cantonal de promotion de la santé et de prévention au CE ainsi que sur les objectifs de prévention renouvelés.
b) En assurant une mise en réseau des prestataires de soins.	DARES	Poursuite de la mise en œuvre de la politique E-Health de la Confédération.	<ul style="list-style-type: none"> Déploiement du projet pilote e-toile et évaluation des modalités de l'implémentation durable du projet e-toile. Définition de l'intégration de la santé dans le concept d'administration en ligne. 		Déploiement des prestations santé dans le cadre de l'administration en ligne.
c) En réformant le financement des prestations mises à charge de l'assurance-maladie obligatoire.	DARES	Modification de la LSDom pour le financement des soins et définition des partenaires d'utilité publique pour les soins à domicile.	Modification de la LaLAMal/Lsan pour le financement hospitalier.	Entrée en vigueur de la nouvelle liste hospitalière.	
d) En poursuivant les efforts de maîtrise des coûts de la santé.	DARES	Poursuite de la mise sur pied du groupe d'analyse des prestations de santé à Genève et amélioration de l'outil de suivi afin d'orienter l'action publique sur la base d'analyses partagées par les prestataires de soins.			
05 Mettre en place une planification sanitaire cohérente du bassin régional.	DARES	Proposition de projets-pilotes franco-genevois en matière de coopération sanitaire transfrontalière.	<ul style="list-style-type: none"> Dépôt du rapport de planification sanitaire régionale. Déploiement des projets-pilotes franco-genevois en matière de coopération sanitaire transfrontalière. 	<ul style="list-style-type: none"> Entrée en vigueur de la nouvelle planification sanitaire et du nouveau financement des soins. Déploiement des projets-pilotes franco-genevois en matière de coopération sanitaire transfrontalière. 	<ul style="list-style-type: none"> Evaluation de la nécessité d'adapter la planification en relation avec les effets de l'entrée en vigueur du libre choix de l'hôpital. Déploiement des projets-pilotes franco-genevois en matière de coopération sanitaire transfrontalière.
06 Réaliser le nouveau bâtiment des lits aux HUG (BDL II).	DCTI	Vote du projet de loi du crédit d'investissement.	<ul style="list-style-type: none"> Phase préparatoire d'exécution pour l'ouverture du chantier. Début des travaux. 	Travaux.	



03 l'environnement et l'énergie

ETAPES

Objectifs	Départ.	2010	2011	2012	2013
01 Accélérer la rénovation et l'assainissement énergétique des bâtiments du canton.	DSPE - DCTI	<ul style="list-style-type: none"> Règlement de la loi sur l'énergie. Lancement du programme ChèqueBâtimentEnergie. Fixation de règles claires pour le remplacement des vitrages. 	Mise en œuvre des nouveaux instruments prévus par la loi (audits obligatoires, contrats à la performance, bonus conjoncturel à l'énergie, etc.).	Poursuite des actions dans le but d'atteindre un taux de rénovation de 2% par an.	Poursuite des actions dans le but d'atteindre un taux de rénovation de 2% par an.
02 Assainir les bâtiments publics et réduire les émissions de CO ₂ de l'Etat.	DSPE - DCTI	Bilan carbone des activités de l'Etat.	<ul style="list-style-type: none"> Etablissement d'un programme de diminution des émissions. Ouverture des chantiers pour l'assainissement de l'enveloppe de quatre bâtiments tests en 2011 ou 2012. 	<ul style="list-style-type: none"> Concrétisation. Assainissement par étapes des autres bâtiments de l'Etat. 	<ul style="list-style-type: none"> Concrétisation. Assainissement par étapes des autres bâtiments de l'Etat.
03 Développer des projets de géothermie de moyenne et grande profondeur.	DSPE	<ul style="list-style-type: none"> Etude sismique et décision de principe relative au forage à Thônex. Etude du potentiel géothermique du reste du canton. 	<ul style="list-style-type: none"> Production de chaleur sur l'ancien forage de Thônex rééquipé (si ce choix est retenu). Repérage d'autres sites. 	<ul style="list-style-type: none"> Cas échéant, reprise du forage à Thônex jusqu'à 3'800 m. Etudes pour de nouveaux projets. 	<ul style="list-style-type: none"> Première production de chaleur sur le nouveau forage en vue d'une production normalisée en 2015. Suite des études pour de nouveaux projets.
04 Construire le nouveau barrage de Conflan en aval de Chancy-Pougny et poursuivre la rénovation de ce dernier.	DIM - DSPE	Études préalables phase I.	<ul style="list-style-type: none"> Études préalables phase II. Remplacement des groupes 3 et 4 de Chancy-Pougny entre 2011 et 2012 (+40 GWh pour un total de 290 GWh). 	Étude détaillée, dossier concession CH.	Demande de concession.
05 Réexaminer l'opportunité de la construction d'une centrale à gaz à Vernier dans le cadre d'une politique énergétique durable.	DSPE	Réexamen et décision du Conseil d'Etat.	En fonction des décisions prises en 2010.		
06 Développer les réseaux d'énergie et y connecter des centrales chaleur-force pour remplacer des chaudières individuelles.	DSPE	Mise en œuvre en 2010 et années suivantes des mesures prévues par la loi sur l'énergie.	Etude des opportunités de valoriser la chaleur des stations d'épuration (STEP).	En fonction des décisions prises en 2010, interconnexion des réseaux de chaleur à distance (CAD) Lignon et CADIOM S.A.	
07 Construire une centrale chaleur-force alimentée par la biomasse.	DIM - DSPE	Lancement d'une étude sur le potentiel de développement biomasse dans la région.	Recenser les ressources en biomasse dans un rayon de 50 km autour de Genève.		
08 Améliorer la qualité de l'air à Genève.	DSPE - DCTI - DIM	<ul style="list-style-type: none"> Bilan du plan OPair 2003-2010. Elaboration d'un programme relatif au renouvellement des véhicules de l'Etat. 	<ul style="list-style-type: none"> Révision du plan Opair. Concrétisation du plan de renouvellement des véhicules. 	<ul style="list-style-type: none"> Mise en œuvre du plan OPair révisé. Concrétisation du plan de renouvellement des véhicules. 	
09 Développer les accords de branche pour l'autocontrôle des entreprises en matière de pollution et de nuisances environnementales.	DSPE - DIM	Accord avec l'union professionnelle suisse de l'automobile (UPSA) pour la branche automobile.	Autres accords.		



03

l'environnement et l'énergie (suite)

ETAPES

Objectifs	Départ.	2010	2011	2012	2013
10 Atteindre les objectifs de recyclage du plan de gestion des déchets.	DSPE - DCTI	Déchets urbains : 46% Déblais : 5%	Déchets urbains : 48% Entreprises : 62% Déblais : 15%	Déchets urbains : 50% Entreprises : 70% Déblais : 30%	
11 Sensibiliser la population aux problématiques environnementales.	DSPE - DIM - DIP	<ul style="list-style-type: none"> Programme écocestes. Nouveau programme pédagogique « Nature » et exposition « Air ». Site interactif. 	Poursuite et mise en œuvre des programmes de campagne grand public « énergie ».	Poursuite et mise en œuvre des programmes.	
12 Favoriser l'innovation dans l'agriculture.	DIM	Elaboration d'un programme d'actions (production énergétique, agriculture de proximité, approvisionnement des collectivités publiques et sensibilisation de la population).	Définition et mise en œuvre de projets-pilotes.	Evaluation des projets pilotes et réorientation éventuelle.	Elargissement et consolidation des actions.
13 Établir une stratégie cantonale de la biodiversité.	DIM	<ul style="list-style-type: none"> Elaboration d'un projet de loi. Négociations des nouvelles répartitions des tâches (RPT). 	<ul style="list-style-type: none"> Entrée en vigueur de la loi et du règlement. Lancement des actions de sensibilisation. Initiation de la réflexion sur la stratégie cantonale, d'information et de sensibilisation. 	<ul style="list-style-type: none"> Etablissement de la stratégie cantonale, en parallèle à celle de la Confédération. Signature de nouvelles conventions-programme RPT. Poursuite des actions de sensibilisation. 	Mise en œuvre des programmes et des conventions, poursuite des actions de sensibilisation.
14 Réaliser le plan paysage dans le cadre du projet d'agglomération II.	DIM	<ul style="list-style-type: none"> Fin de l'étude de base corridors et continuums biologiques. Etude de base paysage. 	<ul style="list-style-type: none"> Etablissement des contrats corridors biologiques transfrontaliers. Fin de l'étude paysage. 	<ul style="list-style-type: none"> Intégration des résultats au projet d'agglomération II pour la Confédération. Actions corridors biologiques. 	• Suite des actions et intégration aux planifications directrices.
15 Intégrer des éléments de nature dans le tissu urbain.	DIM	<ul style="list-style-type: none"> Elaboration du programme Nature en Ville (arbres, toitures végétalisées...) et dépôt d'un projet de loi. Poursuite des expériences-modèles et de l'intégration d'éléments de nature aux grands projets d'aménagement. 	Communication auprès des acteurs concernés ; démarrage des actions à plus large échelle.		Bilan des actions et évaluation de l'intégration d'éléments de nature aux grands projets d'aménagement.
16 Organiser la gestion intégrée des eaux et cartographier les dangers liés aux crues.	DIM	Réalisation des schémas de protection, d'aménagement et de gestion des eaux (SPAGE) Aire-Drize et Seymaz.	<ul style="list-style-type: none"> Réalisation du SPAGE Arve-Rhône-Nant d'Avril et publication de la carte des dangers liés aux crues. Achèvement des plans généraux régionaux (PREE et PGEE). 	<ul style="list-style-type: none"> Réalisation du SPAGE Versoix-Marquet-Gobé-Vengeron. Concrétisation des actions induites par les SPAGE, PREE et PGEE. 	<ul style="list-style-type: none"> Réalisation du SPAGE Allondon-Mandement. Concrétisation des actions induites par les SPAGE, PREE et PGEE.



04 l'urbanisme, le logement et la politique de la ville

ETAPES

Objectifs	Départ.	2010	2011	2012	2013
01 Réformer la gouvernance dans l'urbanisme et le logement.					
a) En nommant un architecte cantonal.	DCTI	Nomination de l'architecte cantonal.			
b) En révisant la répartition des compétences entre canton et communes en matière d'aménagement du territoire.	DCTI	Ouverture des discussions avec les partenaires concernés.	Dépôt d'un projet de loi et adoption de celui-ci.		
c) En révisant le mode de financement des équipements liés au développement urbain.	DCTI	Ouverture des discussions avec les partenaires concernés.	Dépôt d'un projet de loi et adoption de celui-ci.		
d) En allégeant les procédures administratives.	DCTI	Informatisation des procédures et examen des moyens nécessaires pour raccourcir la durée des procédures de recours.	Poursuite de la responsabilisation des mandataires.		
02 Planifier le développement à long terme.					
a) En adoptant le Projet d'agglomération II.	DCTI - DARES	Elaboration et consultation, voir notamment : 2.5, 3.7, 3.12, 3.14, 3.15 et 6		Dépôt à la Confédération.	
b) En adoptant un nouveau Plan directeur cantonal.	DCTI	Travaux de la Commission consultative d'aménagement du territoire (CAT) sur le schéma directeur et poursuite du suivi du projet d'agglomération franco-valdo-genevois (PAFVG).	Procédure d'adoption : information, participation et consultation.	Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil et examen du projet de plan directeur cantonal par le Grand Conseil.	
03 Concrétiser les projets en cours.					
a) En concrétisant les efforts engagés à la Chapelle-les-Sciers à Plan-les-Ouates, aux Vergers à Meyrin et aux communaux d'Ambilly à Thônex.	DCTI	Mise à l'enquête publique et adoption des plans localisés de quartier des Vergers et des Communaux d'Ambilly.	<ul style="list-style-type: none"> Adoption du plan localisé de quartier Les Sciers. Requête définitive pour le maillon routier des Communaux d'Ambilly. 	Premières autorisations de construire sur les PLQ Les Sciers et les Vergers et sur les Communaux d'Ambilly.	Fin de la réalisation du maillon routier des Communaux d'Ambilly.
b) En concrétisant les derniers périmètres prévus par le Plan directeur cantonal (Les Grands-Esserts, Bernex-Est, Cherpines-Charrotons).	DCTI	<ul style="list-style-type: none"> Elaboration de l'image directrice et élaboration du plan directeur sur l'ensemble du périmètre Les Cherpines. Modification de zone pour Bernex-Est. 	Elaboration de l'image directrice sur l'ensemble du périmètre Les Grands-Esserts.	Adoption du premier Plan localisé de quartier de Bernex-Est.	<ul style="list-style-type: none"> Adoption du premier Plan localisé de quartier Les Grands-Esserts. Premières autorisations de construire à Bernex-Est.
c) En réalisant les premières opérations du nouveau quartier Praille-Acacias-Vernets.	DCTI	<ul style="list-style-type: none"> Vote de la loi de déclassement et élaboration du plan directeur de quartier. Identification de sites pour les espaces culturels. 	<ul style="list-style-type: none"> Elaboration du plan directeur de quartier et des plans localisés de quartier. Définition d'un concept d'espaces culturels. 	<ul style="list-style-type: none"> Adoption du plan directeur de quartier et des premiers plans localisés de quartier. Réalisation. 	Lancement des premiers projets.



04 l'urbanisme, le logement et la politique de la ville (suite)

		ETAPES			
Objectifs	Départ.	2010	2011	2012	2013
04 Lancer de nouveaux projets.					
a) En déclassant de nouveaux périmètres offrant un potentiel de 10'000 logements.	DCTI	Voir point 4.2.b).			
b) En élaborant des plans localisés de quartier (PLQ) pour 5'000 nouveaux logements dans des zones à bâtir existantes.	DCTI	Lancement d'un quatrième train de PLQ : Elaboration de 7 à 10 PLQ.	Elaboration de 15 à 18 PLQ.	Elaboration de 7 à 10 PLQ.	Poursuite des procédures du quatrième train de PLQ.
c) En incitant des propriétaires de terrains compris dans des PLQ existants à réaliser les logements prévus.	DCTI	Evaluation des potentiels de logements et mise en place d'un plan d'action foncière étatique et d'un plan d'action coordonnée Etat-fondation de droit public, première action de suivi sur les périmètres priorités (lancement de partenariat) et interpellation des propriétaires.	<ul style="list-style-type: none"> Initialisation des premières procédures d'expropriation et deuxième action de suivi des périmètres de seconde priorité. Coordination et établissement d'un monitoring de l'action foncière et interpellation des propriétaires. 	<ul style="list-style-type: none"> Initialisation des deuxièmes procédures d'expropriation et troisième action de suivi des périmètres de troisième priorité. Suivi et coordination de l'action foncière et suivi des partenariats. 	<ul style="list-style-type: none"> Initialisation des troisièmes procédures d'expropriation. Acquisition et attribution des terrains pour la réalisation de logements d'utilité publique. Suivi et coordination de l'action foncière et suivi des partenariats.
05 Veiller, en particulier dans les quartiers suburbains, à la qualité de nos réalisations, à la promotion d'écoquartiers et à la mobilité douce.	DIM - DCTI - DIP	Dès 2010 : collaboration avec la Ville à la réalisation du plan de piétonisation du centre-ville et, cas échéant, appui à la mise en œuvre de l'initiative "200 rues piétonnes".	Intégration des préceptes du plan directeur mobilité douce (PDMD) dans la conception des aménagements routiers.	Poursuite des objectifs.	Poursuite des objectifs.
06 Elaborer une véritable politique de la ville axée sur :					
a) l'école ;	DIP - DCTI - DIM	<ul style="list-style-type: none"> PL sur la politique de la ville. Extension des déclarations entre l'Etat et les communes. Développement du réseau de l'enseignement prioritaire (REP). 	<ul style="list-style-type: none"> Elaboration d'un budget spécifique aux quartiers concernés par la politique de la ville. Entrée en vigueur de la loi. 	Développement de la politique de la ville.	
b) la culture ;	DIP	Voir point 1.6.			
c) le sport ;	DIP	Voir point 1.7.			
d) l'intégration ;	DSPE - DIP	Voir point 9.4.			
e) la sécurité ;	DSPE	Voir points 5.1, 5.3, 5.4, 5.5, 5.6 et 5.7.			
f) la nature.	DIM	Voir point 3.15.			



05 la sécurité publique

ETAPES

	Objectifs	Départ.	2010	2011	2012	2013
01	Former et recruter des policiers et des agents de détention supplémentaires ainsi que des assistants de sécurité.	DSPE	Augmentation des effectifs.	Augmentation des effectifs.	Augmentation des effectifs.	Augmentation des effectifs.
02	Revoir l'organisation et le fonctionnement de la police.	DSPE	Mandat donné à un groupe d'experts. Délai au 31.12 pour le dépôt de son rapport.	Mise en consultation du rapport des experts et dépôt d'un projet de loi.	Poursuite de la mise en place de la réorganisation.	Consolidation.
03	Renforcer la police de proximité et la collaboration avec les polices municipales.	DSPE	Développer une police de quartier et mettre en place la coopération avec les agents de police municipale (APM).	Développement et évaluation de la coopération avec les APM.	Réexamen de la coopération avec les APM en fonction de la réorganisation de la police.	Consolidation.
04	Améliorer la visibilité de la police par une présence accrue sur le terrain.	DSPE	Opération FIGARO.	Mise en œuvre des postes de police intégrés.		
05	Réaliser le nouvel Hôtel de police.	DCTI	Elaboration du projet en autorisation de construire.	Dépôt du dossier d'autorisation de construire et du crédit d'investissement.	Début des travaux.	Suite des travaux planifiés sur 4 ans.
06	Renforcer la coopération au niveau régional.	DSPE	Application de l'Accord franco-suisse de coopération en matière judiciaire, policière et douanière.			
07	Finaliser le projet d'un nouveau Palais de justice.	DCTI	Etudes de faisabilité d'implantation.	Dépôt d'un crédit d'étude.	Lancement des études.	Finalisation du projet de construction et du crédit d'investissement.
08	Construire des places de prison supplémentaires.	DSPE - DCTI	Dépôt de : • PL ouvrant un crédit d'étude et de construction en vue de la réalisation d'un établissement de détention avant jugement (préventive) (EDAJ). • PL ouvrant un crédit d'étude et de construction en vue de la réalisation d'une extension de la Brenaz (Brenaz II) (détention pénitentiaire).	• Si le Grand Conseil adopte le PL, ouverture de l'EDAJ : une centaine de places de détention sont ouvertes. • Brenaz II : dépôt de l'autorisation de construire.	• Transformations à Champ-Dollon : déplacement de l'unité médicale de la prison, actuellement située au 4 ^{ème} étage du centre de détention, dans un bâtiment à l'intérieur du mur d'enceinte de Champ-Dollon : 40 places de détention gagnées. • Brenaz II : début du chantier.	• Ouverture de l'établissement « Curabilis » (L 10418) : 92 places de détention. • Brenaz II : Mise en exploitation.
09	Créer un centre de détention administrative.	DSPE	Présentation du projet d'agrandissement et examen des variantes proposées.	Validation du projet.	Construction.	Mise en fonction.
10	Renforcer les liens avec la Confédération en matière de renvois.	DSPE	Coopération avec les autorités fédérales dans l'application des accords de réadmission.			
11	Améliorer la lutte contre la violence conjugale.	DSPE	Vote par le Grand Conseil de la loi sur les violences domestiques favorisant l'utilisation des mesures d'éloignement administratif par la police.	• Utilisation régulière des mesures d'éloignement administratif par la police. • Arrêté du Conseil d'Etat favorisant la formation des professionnel-le-s. • Mise à disposition de supports favorisant une meilleure prise en charge des personnes touchées.	• Rédaction du rapport « Concept d'intervention et de prévention en matière de violences domestiques ». • Assises sur les violences domestiques.	Poursuite et adaptation de la politique cantonale en matière de violences domestiques.



05 la sécurité publique (suite)

		ETAPES			
Objectifs	Départ.	2010	2011	2012	2013
12 Rationaliser les missions de l'office de la sécurité civile au profit des missions de surveillance et de haute surveillance.	DIM	Analyse et mise à jour des applications informatiques de l'OSC.	Etablissement des programmes de rationalisation Etat-communes.	Concrétisation.	Concrétisation.
13 Supprimer les doublons entre l'Etat et les communes et mieux réguler le partage et la gestion des ressources en matériel (camions, pompes) et en ressources humaines.	DSE - DIM	Suivi du projet « ConvergenceS », qui consiste à rapprocher les deux corps de sapeurs pompiers professionnels SIS et SSA.	Concrétisation du projet « ConvergenceS ». Dépôt de l'autorisation de construire la nouvelle caserne SIS/SSA.		

06 la mobilité

		ETAPES			
Objectifs	Départ.	2010	2011	2012	2013
01 Développer les réseaux ferroviaires national, régional (RER) et urbain (tramways) dans le cadre du projet d'agglomération 2.	DIM - DCTI	<ul style="list-style-type: none"> Adoption du PL de mise en œuvre de la convention ferroviaire GE-VD-CFF-OFT. Inauguration ligne du Haut-Bugey. Démarrage du chantier CEVA. Mise à l'enquête du point de croisement CFF de Chambésy. Adoption par le GC du contrat de prestation TPG 2011-2014. 	<ul style="list-style-type: none"> Inauguration du TCMC Meyrin-CERN et directissima. Inauguration du TCOB. Mise en œuvre de l'exploitation simplifiée des tramways (concept des lignes). Dépôt de la demande de concession du tram de PLO St-Julien. 	<ul style="list-style-type: none"> Inauguration du dépôt TPG « En Chardon ». Mise à l'enquête publique de la 4^e voie CFF Lausanne-Renens (élément de l'accord VD-GE). 	<ul style="list-style-type: none"> Tram de PLO St-Julien et tram Gd-Saconnex : dépôt de la demande d'approbation des plans. Inauguration du prolongement TCOB à Bernex. Démarrage du chantier du point de croisement CFF de Chambésy.
02 Définir une conception cantonale de la mobilité intégrant un plan directeur de la mobilité douce.	DIM	Adoption par le CE de la conception cantonale et des planifications 2011-2014 et information au GC.	Mise en œuvre mesures 2011.	<ul style="list-style-type: none"> Mise en œuvre mesures 2012. Inauguration du système de vélos en libre-service. 	<ul style="list-style-type: none"> Mise en œuvre mesures 2013. Inauguration de la tranchée couverte de Vésenaz.
03 Garantir la qualité du service de taxi.	DARES	Dépôt du projet de loi sur les taxis.	Vote et entrée en vigueur de la loi.		
04 Débuter la construction d'un nouveau terminal à l'Aéroport international de Genève.	DSE	Adoption du projet par le conseil d'administration de l'Aéroport international de Genève et début du chantier.	Poursuite du chantier.		
05 Achever les études de la traversée autoroutière du Lac.	DCTI	En lien avec l'OFROU : préparation du cahier des charges et appel d'offres pour les études.	<ul style="list-style-type: none"> Analyse des offres et adjudication du mandat. Début des études. 	Choix de 3 ou 4 variantes à étudier plus en détail.	Fin de l'étude d'opportunité et proposition d'un tracé.



06 la mobilité (suite)

		ETAPES			
Objectifs	Départ.	2010	2011	2012	2013
06 Réaliser le projet parc/plage/port des Eaux-Vives.	DIM - DCTI	Autorisation de construire et début des travaux.	Travaux.		Inauguration.
07 Construire des parkings d'échange de part et d'autre de la frontière.	DIM - DCTI	<ul style="list-style-type: none"> Adoption plan directeur stationnement. Adoption plan d'actions P+R 2011-2014. Inauguration P+R Sous-Moulin (agrandissement). 	<ul style="list-style-type: none"> Mise en œuvre des mesures du plan d'actions P+R 2011. 	<ul style="list-style-type: none"> Mise en œuvre des mesures du plan d'actions P+R 2012. Inauguration P+R Sécheron (affecté à l'OMC jusqu'en 2014 puis au P+R). 	<ul style="list-style-type: none"> Mise en œuvre des mesures du plan d'actions P+R 2013.

07 les finances et les impôts

		ETAPES			
Objectifs	Départ.	2010	2011	2012	2013
01 Rétablir l'équilibre des finances publiques à l'échéance des comptes 2012 en limitant la croissance des charges à 2% et maîtriser l'endettement public.	TOUS	Budget 2011 meilleur que 2010.	Budget 2012 meilleur que 2011.	Comptes 2012 à l'équilibre. Budget 2013 à l'équilibre.	
02 Atteindre l'objectif de l'équilibre à moyen terme.	DF - DCTI	<ul style="list-style-type: none"> Dépôt du projet loi de refonte LGAF. Adoption des macro-processus de la fonction finance. Présentation du premier budget par programme. 	<ul style="list-style-type: none"> Vote du projet de loi. Rédaction du règlement d'application. Adoption de la nouvelle organisation de la fonction finance, du nouveau plan MCH2 (modèle de compte organisés) et manuel comptable. 	Mise en œuvre des changements organisationnels.	
03 Réduire les risques auxquels est exposé l'Etat de Genève.	DF	Suppression de la garantie sur les dépôts d'épargne de la BCGE : dépôt du projet de loi.	<ul style="list-style-type: none"> Vote du projet de loi. Réalisation d'un inventaire des risques. 	<ul style="list-style-type: none"> Entrée en vigueur de la loi. Mise en œuvre d'une stratégie de réduction des risques. 	
04 Adapter l'imposition des personnes morales découlant d'un éventuel accord entre l'UE et la Suisse de façon à assurer le maintien à Genève du négoce international et des entreprises multinationales.	DF - DARES	Ouverture d'une consultation avec les communes et les partenaires sociaux en vue du dépôt de projets de loi dès l'adoption par les chambres fédérales du nouveau cadre fiscal.			
05 Simplifier la taxation immobilière en respectant une neutralité globale des recettes.	DF	<ul style="list-style-type: none"> Rédaction des projets de loi. Consultation des milieux intéressés. 	<ul style="list-style-type: none"> Dépôt des projets de loi. Adoption par le Grand Conseil. 	Mise en vigueur.	



08 l'économie, l'emploi et le travail

ETAPES

Objectifs	Départ.	2010	2011	2012	2013
01 S'ouvrir à une finance durable.	DARES	Soutien à l'association « Sustainable Finance Geneva » avec l'appui de « Genève Place Financière ».			
02 Améliorer les conditions-cadres de l'économie.					
a) En créant et attirant des entreprises dans le domaine des cleantech.	DARES	Etude de faisabilité d'un cluster cleantech.	PL pour la création d'un incubateur cleantech.	Vote du PL.	Mise sur pied de l'incubateur cleantech.
b) En simplifiant les procédures pour favoriser l'innovation économique.	DARES	<ul style="list-style-type: none"> Vote du PL sur les jeunes entreprises développant des innovations (Jedi). Modification de la loi sur la restauration, le débit de boissons et l'hébergement (LRDBH) afin de regrouper les taxes. 	<ul style="list-style-type: none"> Mise en application du PL JEDI. Vote de la LRDBH. Administration en ligne : guichet PME-PMI pour la création d'entreprises en ligne. 		
c) En créant de nouvelles zones d'activités et en veillant à la mixité d'activités dans les zones urbaines.	DARES - DCTI	<ul style="list-style-type: none"> Dépôt du PL Bernex-Est. Vote du PL Cherpines. Examen de la loi générale sur les zones de développement industriel (LGZDI) pour introduction de la mixité d'activités. 	<ul style="list-style-type: none"> Vote du PL Bernex-Est. Etude sur la zone Colovrex-Vireloup. Dépôt du PL LGZDI. 	Vote du PL LGZDI.	Application.
03 Mettre en œuvre le concept « Vision 2015 » pour un tourisme durable.	DARES	Elaboration d'un plan de mesures pour le concept « Vision 2015 ».	<ul style="list-style-type: none"> Validation du Plan de mesures. Dépôt du PL sur la réforme de la gouvernance de la Fondation pour le tourisme et Genève Tourisme & Bureau des congrès (GT&BC). 	<ul style="list-style-type: none"> Déploiement du plan de mesures. Vote du PL sur la réforme de la gouvernance. 	<ul style="list-style-type: none"> Mise en œuvre de la nouvelle gouvernance.
04 Poursuivre la modernisation des installations de Palexpo (opération « Vision 20xx »).	DSE	3 ^{ème} étape.	Etapés complémentaires.		
05 Agrandir les surfaces d'entreposage des Ports Francs et reconstruire leur bâtiment administratif.	DSE	Dépôt de la première autorisation de construire.	Début du premier chantier.	Chantier et dépôt de la seconde autorisation de construire.	Fin des travaux du premier chantier et début du second chantier.
06 Développer des politiques publiques coordonnées ou communes, au niveau transfrontalier.	DARES	<ul style="list-style-type: none"> Cartographie des actions réalisées. Prioriser et planifier les actions à mener. Mise en œuvre des actions de court terme. 	<ul style="list-style-type: none"> Evaluation des actions 2010 et rédaction du volet politiques publiques pour le projet d'agglomération II. Mise en œuvre des actions à moyen et à long terme. Entrée en force du groupement euro-régional de coopération (GEC). 	Livraison à la Confédération du volet politiques publiques du projet d'agglomération II.	<ul style="list-style-type: none"> Mise en place du nouveau programme Interreg. Suivi de la planification. Evaluation du GEC.



08 l'économie, l'emploi et le travail (suite)

		ETAPES			
Objectifs	Départ.	2010	2011	2012	2013
07 Accroître les efforts pour les chômeurs de très longue durée.	DSE	Vote du projet de loi 10599 sur la réforme de la loi sur l'aide sociale individuelle (LASI).	Règlement et entrée en vigueur. 100% des nouveaux bénéficiaires de l'aide sociale entrent dans le dispositif + 25% des bénéficiaires du revenu minimum cantonal d'aide sociale (RMCAS) en cours.	66% des bénéficiaires RMCAS sont entrés dans le dispositif.	100% des bénéficiaires RMCAS sont entrés dans le dispositif.
08 Restructurer l'Office cantonal de l'emploi.	DSE	Rapport divers sur la loi cantonale en matière de chômage.	Décision sur la réorganisation du fonctionnement de l'OCE.	Réorganisation et installation de l'OCE à Montbrillant le premier janvier 2012.	Consolidation.
09 Développer le dispositif des emplois de solidarité (EdS).	DSE	Rapport sur le potentiel de développement offre emploi de solidarité (EdS) (aide aux aînés, accueil continu, sécurité).	Conception et mise en place du SI EdS (PL 10539) + 800 EdS disponibles fin 2011.	1 ^{er} rapport qualitatif sur l'évolution du profil des bénéficiaires EdS +1000 EdS disponibles fin 2012.	1000 EdS disponibles fin 2013.



09

la Genève Internationale et les droits humains

ETAPES

Objectifs	Départ.	2010	2011	2012	2013
01 Renforcer la présence à Genève des organisations internationales.	DSPE	<ul style="list-style-type: none"> • Arrêter les priorités d'une politique cantonale de soutien à la Genève internationale. • Renforcer le dispositif prévu par la loi (A 2 65). 	En fonction des décisions prises en 2010.	En fonction des décisions prises en 2010.	En fonction des décisions prises en 2010.
02 Renforcer l'égalité entre hommes et femmes.	DSPE - DIP	<ul style="list-style-type: none"> • Lancement de la Journée « Futur en tous genres ». • Mise en place d'un système de contrôle de l'égalité salariale dans les marchés publics. • Rapport sur la promotion des femmes aux postes d'encadrement. • Elaboration et diffusion d'outils pédagogiques. • Revalorisation des filières scientifiques chez les filles. 	Poursuite et développement des actions.		
03 Réaffirmer notre attachement à une société laïque.	TOUS		Exposition « Genève, patrie de la liberté religieuse et de la laïcité ».		
04 Développer les dispositifs d'accueil et d'intégration des étrangers.	DSPE - DIP	<ul style="list-style-type: none"> • Rédaction du plan d'action 2010 et suivantes. • Réflexion sur une politique cantonale d'intégration. • Développement d'un centre d'accueil des élèves migrants pour l'ensemble de la scolarité obligatoire. 	• Proposition d'une politique cantonale d'intégration.	Mise en adéquation de la politique cantonale d'intégration aux nouvelles exigences fédérales (2011).	Poursuite et adaptation de la politique cantonale d'intégration et de lutte contre le racisme.
05 Développer un dispositif de lutte contre toutes formes de discriminations.	DSPE - DIP	<ul style="list-style-type: none"> • Rédaction du plan d'action 2010 et suivantes. • Réflexion sur une politique cantonale d'intégration. • Suivi des Assises contre l'homophobie. • Journée de la Mémoire et prévention des crimes contre l'humanité. 	Mise en œuvre du dispositif d'écoute des victimes de racisme et du dispositif d'accueil des étrangers.		Poursuite et adaptation de la politique cantonale d'intégration et de lutte contre le racisme.
06 Renforcer la politique genevoise de solidarité internationale.	DSPE	Engagement spécifique du canton dans les projets liés aux conséquences du changement climatique, la sécurité alimentaire et la biodiversité.	Organisation à Genève de la rencontre annuelle entre la DDC et les cantons suisses sur la coopération au développement.		Elaboration de nouveaux contrats de partenariat avec la FGC et le CICR.
07 Intégrer le développement durable dans des pratiques quotidiennes	DARES - DIP	<ul style="list-style-type: none"> • Publication du guide des achats professionnels responsables. • Poursuite des actions de sensibilisation en matière de consommation responsable. • Réalisation de projets d'Agenda 21 dans les écoles. 	<ul style="list-style-type: none"> • Organisation du festival du développement durable. • Organisation de formations « achats professionnels responsables » à l'attention des entreprises et des administrations. 	<ul style="list-style-type: none"> • Bilan des expériences relatives au Guide des achats professionnels responsables. • Organisation d'ateliers « cuisinez malin » et publication de recettes. 	• Adaptation du guide des achats professionnels responsables en partenariat avec les partenaires économiques.



10 les autorités, la gouvernance et l'administration

ETAPES

Objectifs	Départ.	2010	2011	2012	2013
01 Garantir que l'Etat-employeur reste compétitif en adoptant un nouveau système d'évaluation des fonctions.	DF	<ul style="list-style-type: none"> Choix du mandataire et début des travaux. Inventaire complet des indemnités et primes par l'office du personnel de l'Etat (OPE). Refonte de la législation concernant les ressources humaines. 	<ul style="list-style-type: none"> Définition du nouveau système Négociation avec les associations représentatives du personnel et des cadres. Dépôt des projets de loi. 	<ul style="list-style-type: none"> Adoption du nouveau système d'évaluation des fonctions par le Conseil d'Etat. Adoption des projets loi par le Grand Conseil. Approbation par le Conseil d'Etat des règlements d'application. 	Entrée en vigueur du nouveau système d'évaluation et de la nouvelle législation.
02 Fusionner les caisses de prévoyance CIA et CEH, adapter la législation genevoise au nouveau droit fédéral et adopter un plan de prestation et de financement assurant l'équilibre de la nouvelle caisse à long terme.	DF	<ul style="list-style-type: none"> Adoption par le Conseil d'Etat du nouveau plan de prestations et de financement. Dépôt du projet de loi au parlement. 	<ul style="list-style-type: none"> Vote du projet de loi par le Grand Conseil. Élection de l'assemblée des délégués et du comité. 	<ul style="list-style-type: none"> Établissement du bilan d'entrée de la nouvelle caisse. Développement de la nouvelle application informatique et formation du personnel de la nouvelle caisse. 	1.1.2013 ou 2014 selon contraintes opérationnelles, mise en œuvre du nouveau plan de prestations et de financement.
03 Adapter les statuts et le plan de la Caisse de la Police à l'élévation de l'âge à la retraite et instaurer un pont-LPP.	DF - DSPE	<ul style="list-style-type: none"> Négociation avec les syndicats. Dépôt des projets de loi. Adoption par le Grand Conseil. 	Entrée en vigueur des lois.		
04 Atteindre le niveau 3 (standardisé) de l'échelle d'évaluation du système de contrôle interne pour les domaines prioritaires de chaque département.	TOUS	Définition des priorités départementales et documentation.	Suite du travail de documentation et test du fonctionnement du système.	Vérification de l'atteinte de l'objectif par l'inspection cantonale des finances (ICF).	
05 Réformer la gouvernance des établissements publics.	TOUS	Dépôt de projet de loi.	Vote et entrée en vigueur de la loi.	Application dans les établissements et fondations concernés.	
06 Mettre en œuvre l'optimisation des locaux administratifs de l'Etat de Genève (OLEG).	DCTI	<ul style="list-style-type: none"> Mise en place du plan d'actions et du plan de communication. Identification des besoins des utilisateurs. Lancement du programme libération Vieille-Ville. Lancement des 5 opérations pilotes à forte valeur ajoutée. 	<ul style="list-style-type: none"> Poursuite libération Vieille-Ville. Poursuite des 5 opérations pilotes. Rapport intermédiaire au CE. Décision CE sur poursuite mise en œuvre. 	<ul style="list-style-type: none"> Poursuite libération Vieille-Ville. Poursuite des opérations pilotes. Implémentation du plan de passage. 	<ul style="list-style-type: none"> Poursuite libération Vieille-Ville. Poursuite des opérations pilotes. Implémentation du plan de passage.
07 Administration en ligne (AeL) : - stimuler la création d'entreprises. - faciliter l'activité commerciale. - simplifier l'accès du public aux prestations.	DCTI	<ul style="list-style-type: none"> Livrer les prestations prioritaires de l'année 2010, à savoir : P8 - autorisations de construire. P7 - guichet PME/PMI. P10 - Espace Ecole en ligne. P4 - Portail populations. Livrer la structure LHR (loi sur harmonisation des registres) pour préparer le recensement fédéral. 	Livrer la fin des prestations complémentaires à savoir : P5 - Service des automobiles en ligne. P3 - Portail Social. P9 - Guichet droits de pratiques.		



LES GRANDS CHANTIERS

Le Conseil d'Etat réalisera, durant la législature, une série de chantiers qui permettront à Genève de disposer d'infrastructures qui, par le montant des investissements consentis, seront parmi les plus marquants depuis des décennies.

Parmi les chantiers les plus importants, il convient de relever :

CHANTIERS	DEBUT DU CHANTIER	FIN DU CHANTIER
Construction du CEVA	2010	2016
Développement des tramways	En cours	2018
Réalisation du nouveau bâtiment des lits aux HUG (BDL II)	2011	2015
Construction d'un nouveau terminal à l'Aéroport international de Genève	2010	2014
Réalisation du nouvel Hôtel de police	2013	2016
Construction de places de prison supplémentaires et création d'un centre de détention administrative	- Curabilis : en cours - Brenaz II : 2011 - Centre de détention administrative : 2013	- Curabilis : 2013 - Brenaz II : 2013 - Centre de détention administrative : 2015
Réalisation du projet parc/plage/port des Eaux-Vives	2011	2013
Nouveaux dépôts TPG en vue de la libération des terrains de la Jonction	2010	2013 (phase I) 2015 (phase II)
Divers bâtiments scolaires et universitaires	2011	2015

Genève, le 7 juin 2010